



# Challenge National Chasseurs de France

## Sélection départementale Eure-et-Loir



Lieu-dit **Saint Martin de Lézeau** commune de **MAILLEBOIS**

**Samedi 10 octobre 2026 - 8 heures**

### Feuille d'engagement

À retourner accompagnée de votre règlement à  
Fédération des chasseurs – 12 rue du château – Chenonville – 28360 LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP

#### CHASSEUR :

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

N° du permis de chasser : ..... E-mail (facultatif) : .....

Assurance : Compagnie et n° de contrat.....

Numéro de validation ..... pour le département du .....

#### CHIEN (propriété du concurrent, pouvant être conduit par son compagnon, sa compagne ou l'un de leurs enfants)

Nom : ..... Affixe (le cas échéant).....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Si la race n'est pas connue, indiquer si votre chien est de type chien d'arrêt ou chien leueur.

N° identification ICAD: ..... N° L.O.F (pas obligatoire) : .....

**Le chien doit être obligatoirement identifié, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F**

#### CATÉGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- ☐ Jeune (moins de 20 ans) avec chien d'arrêt ou chien leueur, catégorie mixte (fille et garçon)
- ☐ Chasseresse avec chien d'arrêt
- ☐ Chasseresse avec chien leueur de gibier
- ☐ Chasseur avec chien d'arrêt
- ☐ Chasseur avec chien leueur de gibier
- ☐ Trialisant Homme avec chien d'arrêt ou leueur de gibier
- ☐ Trialisant Dame avec chien d'arrêt ou leueur de gibier
- ☐ Archer avec chien d'arrêt ou leueur de gibier, mixte Homme et Dame

**Date limite d'inscription : le 25 septembre 2026**

**Montant de l'engagement par chien : 25 €**

Prix du repas : 20 €

Nombre de repas : .....

*Chèque à l'ordre de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir*

À retourner, accompagnée de votre règlement et des pièces justificatives à

Fédération des chasseurs  
12 rue du château – Chenonville  
8360 LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP

## **IMPORTANT :**

*Les dresseurs professionnels ne sont pas admis à concourir ni à faire présenter par un tiers un chien leur appartenant.*

***Pour les catégories dites « trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail :***

*Un chien est dit « trialisant », lorsqu'il qu'il a obtenu au minimum le qualificatif Très bon en field, un BICP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'une inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur. Un chien trialisant ne peut pas être engagés dans une autre catégorie.*

***Je déclare connaître le règlement du CHALLENGE NATIONAL CHASSEURS DE FRANCE, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.***

***Le permis de chasser, la validation annuelle, l'attestation d'assurance et le certificat d'identification du chien devront obligatoirement être présentés le jour de l'épreuve.***

***Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets accompagnés du règlement (cachet de la poste faisant foi) jusqu'au 25 septembre 2026 ou dès que la capacité d'accueil du territoire sera atteinte. La survenance de l'une ou l'autre circonstance entraînera la clôture des engagements. Les engagements le jour de l'épreuve ne sont pas acceptés.***

Fait à..... le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :